



# NF 16247-1

## Exigences générales

Ce référentiel traite des exigences relatives

- aux compétences de l'auditeur, confidentialité, objectivité et transparence,
- ainsi que du processus d'audit énergétique

# Qualifications et compétences

## Nos équipes sont :

- ▶ Qualifiées par l'OPQIBI pour la réalisation de l'audit énergétique réglementaire
- ▶ Nos auditeurs sont certifiés par AFNOR Certification pour la réalisation d'audit ISO 50001



## Dans le respect du cadre réglementaire

- ▶ En application de la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, la loi n°2013-619 du 16 juillet 2013 oblige les entreprises
  - soit de plus de 250 salariés,
  - soit réalisant un chiffre d'affaires hors taxe annuel de plus de 50 millions d'euros et un total de bilan de plus de 43 millions d'euros
- ▶ à réaliser, tous les 4 ans, un audit énergétique de leurs activités



## Notre équipe s'engage sur :

- ▶ Le respect des règles de confidentialité du client
- ▶ Le respect des délais de livraison de l'audit énergétique
- ▶ La communication suivie avec l'équipe énergie et transparence sur les difficultés rencontrées lors de la mission et les solutions proposées

# Le processus d'audit énergétique

Etape 1 : Qualification détaillée de vos objectifs et de l'organisation de l'audit

Visite sur site



Etape 2 : Recueil – Analyse préliminaire des informations et données

Travail collaboratif « back-office »



Etape 3 : Une revue détaillée des installations et de la gestion technique de l'énergie en conditions d'exploitation

Audit technique sur site



Etapes 4 : Un rapport exhaustif présenté sur site

Rédaction puis présentation sur site